



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

D.D.T. ST AMAND

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie Centre-Val de
Loire

Affaire suivie par :
Christine FARNIE
02.38.78.85.42

christine.farnie@culture.gouv.fr

Références : 20/cf/ds/1249

22 JUL 2020

ARRIVÉE

à

Direction Départementale des Territoires du Cher

12 Rue de Juranville

18200 SAINT AMAND MONTROND

ORLEANS, le 17/07/2020

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : NERONDES (CHER), La Garenne
PC0181602000005
Votre courrier du 23 juin 2020
Livre V du Code du patrimoine


Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 30 juin 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane RÉVILLION